

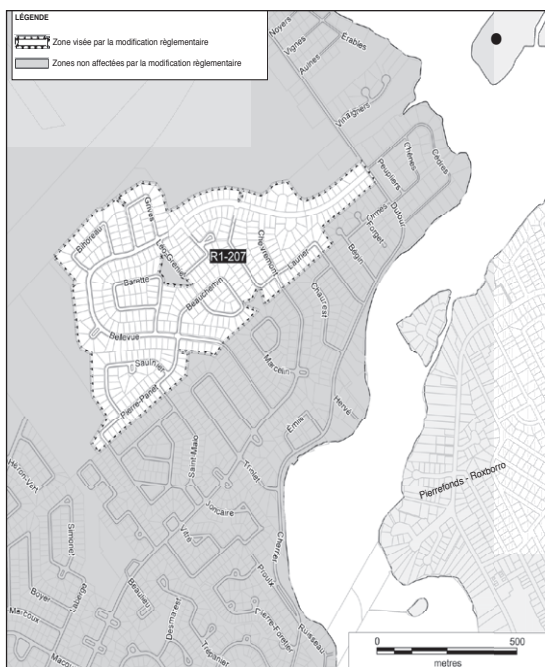
## **AVIS PUBLIC** **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-27**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement numéro CA28 0023-27 intitulé :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO CA28 0023 DE L'ARRONDISSEMENT L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE À L'EFFET D'AUGMENTER LE RAPPORT PLANCHER/TERRAIN MAXIMAL À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE R1-207.**

**AVIS** est par les présentes donné :

1. QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte Geneviève a adopté, lors de sa séance ordinaire du 7 mai 2019, le premier projet de règlement numéro CA28 0023-27, intitulé tel que ci-dessus;
2. QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 4 juin 2019 à 19 h, à la salle située au 500, Montée de l'Église, à L'Île-Bizard, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1);
3. QUE le règlement projeté vise à modifier le Règlement de zonage (CA28 0023) de manière à modifier la norme spécifique sur le rapport plancher/terrain maximal prescrite à la grille des usages et normes de la zone R1-207.



4. QUE le premier projet de règlement numéro CA28 0023-27 vise la zone R1-207.
5. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par son maire) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
6. QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
7. Que le premier projet de règlement numéro CA28 0023-27 peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Lien vers le projet de règlement : [bit.ly/0023-27](http://bit.ly/0023-27)

**DONNÉ à Montréal,**  
**Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,**  
**Ce vingt-deuxième jour du mois de mai deux mille dix-neuf.**

La secrétaire d'arrondissement substitut  
 Edwige Noza